

BILAN ANNUEL

DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000



"Montagne de Val Haut, Clues de Barles, Clues de Verdaches" (FR9301535)

1er juillet 2014

Syndicat mixte du Massif des Monges

Rédacteur : Ambroise Mazal, chargé de mission

1 Préambule

1.1 Le Docob et le site Natura 2000

Le site FR9301535 "Montagne de Val Haut, Clues de Barles, Clues de Verdaches" est une Zone spéciale de conservation (ZSC, relative à la Directive Habitat de l'Union européenne).

Le site a été proposé à la Commission européenne en avril 2002. Le Document d'objectifs (Docob) a été approuvé par le Comité de pilotage (Copil) en décembre 2002. La note de service préfectorale validant le Docob a été signée en novembre 2004.

1.2 L'animation

Le Docob est animé depuis le 1er juillet 2013 par le Syndicat mixte du Massif des Monges (S3M). Ce présent bilan porte donc sur la première année calendaire d'animation sous la responsabilité du S3M.

Le président du Copil est à ce jour Roger Isoard, maire de la commune d'Auzet.

Le chargé de mission responsable de l'animation est Ambroise Mazal, à mi-temps sur ce site (avec un autre mi-temps dédié au site "Barre des Dourbes, Cheval Blanc, Montagne de Boules" également animé par le S3M). Il convient également de noter que le S3M dispose d'une salariée dédiée à mi-temps à un troisième site Natura 2000 ("Piégut-Venterol") et à mi-temps à des tâches transversales administratives et de communication pour l'ensemble de la structure, y compris sur les aspects Natura 2000 pouvant concerner le présent site.

A noter que le site a auparavant souffert d'une vacance d'animation pendant un an et demi. L'animation était précédemment prise en charge par l'ONF, dont la convention d'animation a duré de décembre 2005 à décembre 2011. L'ONF a également été opérateur du site depuis la fin des années 1990.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Le site est d'une surface de 13 225 hectares. Il couvre deux régions biogéographiques : Alpine (33,5%) et Méditerranéenne (66,5%), et s'étale de 735 à 2 189 mètres d'altitude.

Le site comprend 21 habitats d'intérêt communautaire (c'est-à-dire inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitat) dont 5 habitats "prioritaires". Ces habitats couvrent 56,4% du territoire, tel que décrit ci-dessous :

Milieu naturel	Surfaces habitats d'intérêt communautaires	% Surf Totale
Pelouses	2538	19.2
Habitats rocheux	1782	13.5
Forêts	538	4.15
Landes	418	3.16
Habitats combinés d'habitats d'intérêt communautaire	768	5.8
Total	6044	45.7
Habitats combinés d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats non communautaire	1413	10.7
TOTAL	7457	56.4

Les habitats d'intérêt communautaire sont listés en Annexe 1, et représentés en Annexe 2.

Considérant les caractéristiques et les états de conservation de ces habitats, les enjeux de conservation identifiés dans le Docob sont les suivants :

Type d'habitat	Enjeux
<i>Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses et landes)</i>	<i>Majeur</i>
Milieux forestiers	Faible
linéaires boisés	Assez fort
Milieux rocheux (éboulis, falaises, grottes)	Faible
Zones humides (marais et mares)	Modéré
Ecocomplexes riverains (cours d'eau, graviers et végétation associée)	Modéré

Le site comprend également 44 espèces inscrites à la Directive Habitat (annexes II, IV et V), dont 17 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe II de la Directive).

Espèces animales : 40

- insectes : 13
- batraciens : 1
- reptiles : 6
- mollusques : 1
- poissons : 3
- chauves-souris : 11
- autres mammifères : 5

Espèces végétales : 4

Les espèces d'intérêt communautaire sont listées en Annexe 03.

Considérant les habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site Natura 2000, neuf objectifs de gestion ont été fixés de façon à prendre en compte les enjeux de conservation. Ces objectifs se déclinent en mesures opérationnelles, de la manière suivante :

Objectifs	Mesures
OBJECTIF N°1 : PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS	• Mesure 1-1 : Entretien des prairies par la fauche • Mesure 1-2 : Gestion pastorale conservatoire • Mesure 1-3 : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES	• Mesure 2-1 : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée • Mesure 2-2 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Genévriers thurifères • Mesure 2-3 : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques

OBJECTIF N°3 PRESERVATION DES PINERAIES À CROCHETS	- Mesure 3-1 : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets - Mesure 3-2 : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux
OBJECTIF N°4 : PRESERVATION DES FORÊTS DE PENTE ET DE RAVINS	Mesure 4-1 : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat
OBJECTIF N°5 PRESERVATION DES PEUPLLEMENTS DE GENÉVRIERS THURIFÈRES	- Mesure 5-1 : Dégagement des Genévriers thurifères - Mesure 5-2 : Prévention des risques d'incendie des Genévriers thurifères - Mesure 5-3 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Genévriers thurifères
OBJECTIF N°6 : PRESERVATION DES TOURBIÈRES A CAREX DE DAVALL	Mesure 6-1 : Suivi de l'état de conservation des tourbières à Laiche de Davall
OBJECTIF N°7 : PRESERVATION DES LANDES ET FRUTICEES	- Mesure 7-1 : Préservation des landes à Airelle et Myrtille et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale - Mesure 7-2 : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire. - Mesure 7-3 : Préservation des landes à Genévrier nain - Mesure 7-4 : Préservation des landes à Genévrier commun
OBJECTIF N°8 : PRESERVATION DES RIPISYLVES ET DES FOURRÉS ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS	Mesure 8-1 : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats
OBJECTIF N°9 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES	- Mesure 9-1 : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche - Mesure 9-2 : Suivi de la régénération des hêtraies sèches - Mesure 9-3 : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères - Mesure 9-4 : Suivi de la dynamique des prairies de fauche - Mesure 9-5 : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage - Mesure 9-6 : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet - Mesure 9-7 : Suivi de la population de Tétrasyre - Mesure 9-8 : Suivi de la population de Loup

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

La suite du bilan est donc structurée suivant les missions ci-dessus.

2 Gestion des habitats et espèces

2.1 Animation des contrats Natura 2000

La prise en charge de l'animation de sites Natura 2000 par le S3M survient à un moment particulier : la période charnière entre deux programmations FEADER, sur fond de transfert de gestion de ce programme européen de l'Etat à la Région.

De fait, le retard de la mise en place de la programmation 2014-2020 a entravé la mise en oeuvre par l'animateur des outils Natura 2000, tel que précisé ci-dessous. Le travail d'animation réalisé permet

cependant d'envisager diverses contractualisations à partir de 2015, dès que le FEADER sera pleinement opérationnel à nouveau.

2.1.a Présentation des contrats Natura 2000 signés

Préparation de nouveaux contrats

Durant les six premiers mois de l'animation initiée par le S3M, l'animateur s'est attaché à réunir les conditions pour préparer des contrats : appropriation du dispositif Natura 2000, rencontres avec les responsables des contrats à la DDT, rencontres avec les différents acteurs du territoire (élus, forestiers, éleveurs, etc), identification et visite des habitats naturels et habitats d'espèces, etc.

Cependant, un premier dossier de contrat présenté à la DDT en janvier 2014 a été "gelé" du fait de l'année de transition FEADER. La nouvelle équipe municipale de la commune de Seyne devrait toutefois donner son accord pour relancer le contrat en 2015, dès que le feu vert est donné par la DREAL.

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures Docob	Avancement
forestier	Commune de Seyne	5 640,00 €	2015 ?	dépressage de Pins à crochet pour régénération	Pins à crochet H9430	2,4 ha	M 3.1	stand-by

Le contexte de l'année de transition FEADER, puis le contexte pré et post-électoral ont conduit à mettre quelque peu en stand-by l'animation relative aux contrats Natura 2000 durant le premier semestre 2014.

Cependant, différentes propositions ont été discutées et seront soumises durant le second semestre aux potentiels bénéficiaires suivants :

- Association foncière pastorale d'Auzet : mise en défens d'une tourbière d'altitude pour protection du piétinement et pâture par les troupeaux bovins
- Commune de Barles : panneau d'information sur les genévriers thurifères
- ONF : réouverture de pelouse sur forêt domaniale à Tanaron

L'enjeu étant de préparer les dossiers, en amont de la possibilité de mettre en oeuvre à nouveau des contrats Natura 2000, a priori à partir de 2015.

Contrôle de l'achèvement des contrats précédemment signés

Trois contrats avaient précédemment été signés sous l'égide de l'animation de l'ONF : un contrat forestier en 2007, et deux contrats ni-ni en 2010. Ces deux derniers n'avaient pas encore été réalisés fin 2011 à la fin de l'animation ONF. Ils ont tous trois fait l'objet d'une visite de l'animateur du S3M.

Contrat ni-ni	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
323 10 D004 000 078	Odette BONNET	43 000,00 €	29/04/10	chantier lourd de restauration de milieux ouverts	Pelouses H6210	8 ha	M 1.3	achevé
323 10 D004 000 079	Yvette BONNET épouse LOMBARD	7 116,20 €	29/04/10	débroussaillage de pelouses	Pelouses H6210	7 ha	M 1.3	achevé

Contrat forestier	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures Docob	Avancement
?	Commune de Seyne	5 250,00 €	29/06/05	dépressage de Pins à crochet pour régénération	Pins à crochet H9430	3,5 ha	M 3.1	achevé

2.2 Animation des MAET

Le site Natura 2000 est caractérisé par un élevage dynamique. Les MAET sont ainsi un outil privilégié pour l'action sur ce territoire. 14 contrats avaient été contractualisés par l'ONF entre 2006 et 2010.

Durant les six premiers mois de l'animation par le S3M, l'animateur a donc cherché à identifier et visiter les zones pastorales, à s'approprier les enjeux des problématiques locales de l'interaction habitats naturels/gestion pastorale, à rencontrer tous les éleveurs ou groupements pastoraux dont les MAET étaient reconductibles ou renouvelables en 2014, à identifier et rencontrer les éleveurs restés hors du dispositif ou nouveaux sur le territoire.

Cependant, l'année de transition du programme FEADER a là aussi limité le travail de l'animateur : reconduction annuelle *a minima* ("gestion pastorale" : Herbe01 + Herbe09 ; suppression de la mesure d'ouverture de milieu Ouvert02) des contrats arrivés à échéance depuis 2012 ; suppression de la possibilité de modifier une mesure établie sur un territoire (par exemple pour introduire une mesure de retard de fauche) ; suppression de la possibilité d'étendre un territoire ou d'en créer un nouveau (pour introduire un nouveau bénéficiaire). 2014 doit donc être considérée comme une année préparatoire pour le lancement de Mesures agroenvironnementales climatiques (MAEC) prévues pour 2015, qui concernera alors l'ensemble des éleveurs présents sur le site.

Ainsi, en 2014, 14 MAET ont été reconduites (6), renouvelées (5) ou initiées (3), tandis que 3 MAET sont en cours à échéance 2015. La surface totale est de 1488,52 hectares.

Synthèse des contrats reconduits, renouvelés, ou en cours en 2014 :

Bénéficiaire	Date signature	Code MAET	Habitat / Espèce concernées	Surface	Mesures Docob
GP des Marmottes	2007 (reconduit en 2012)	PA_VH01_HE1	Pelouses et landes	113,89	M 1.2 (gestion pastorale)
GP de Gaou-Garnier	2007 (reconduit en 2012)	PA_VH01_HE1	Pelouses et landes	102,16	M 1.2
Pierre Guigues	2008 (reconduit en 2013)	PA_VH02_HE1	Pelouses et landes	76,17	M 1.2
GP ovin La Casse	2008 (reconduit en 2013)	PA_VH03_HE1	Pelouses et landes	73,81	M 1.2
GP Bayons	2008 (reconduit en 2013)	PA_VH04_HE1	Pelouses et landes	59,97	M 1.2
GAEC de l'Adoux	2008 (reconduit en 2013)	PA_VH05_HE1 PA_VH05_HE2	Pelouses et landes + Prairie de fauche	15,24 2,51	M 1.2 M 1.1 (fauche)
EARL Ferme de l'Hubac	2009 (renouvelé en 2014)	PA_VH06_HE1	Pelouses et landes	55,94	M 1.2
GAEC Le Mérinos	2009 (renouvelé en 2014)	PA_VH06_HE1	Pelouses et landes	60,22	M 1.2
GAEC de Vaunaves	2009 (renouvelé en 2014)	PA_VH06_HE1	Pelouses et	58,5	M 1.2

			landes		
GP de Beaujeu	2009 (renouvelé en 2014)	PA_VH06_HE1	Pelouses et landes	191,78	M 1.2
Aude Pourroy	2009 (renouvelé en 2014)	PA_VH07_HE1	Pelouses et landes	22	M 1.2
Danick Joubert	2014	PA_VH01_HE1	Pelouses et landes	123	M 1.2
Chantal Giraud	2014	PA_VH06_HE1	Pelouses et landes	174,22	M 1.2
Jean-Louis Auzet	2014	PA_VH07_HE1	Pelouses et landes	17,43	M 1.2
GAEC Berridon	En cours (échéance 2015)		Pelouses et landes	61,47	M 1.2
Piolle	En cours (échéance 2015)		Pelouses et landes	69,61	M 1.2
GP Mèlèzes	En cours (échéance 2015)		Pelouses et landes	214,06	M 1.2

Cependant, le diagnostic des parcelles a été réalisé et des mesures supplémentaires (retard de fauche, ouverture de milieu, etc) pourront être appliquées en 2015 dans le cadre du nouveau dispositif de MAE Climatiques (MAEC) qui concernera l'ensemble des contrats susnommés.

Par ailleurs, un travail exploratoire (rendez-vous, visite de terrain, et accord de principe) a également été réalisé avec 7 exploitants agricoles, pour une surface totale de 370,18 ha, mais qui n'ont pu être concernés en 2014 du fait de l'impossibilité de modifier les territoires afin de les inclure dans le dispositif.

Ainsi, les conditions sont réunies pour la signature en 2015 de 24 MAEC, pour une surface totale de 1858,97 hectares.

2.3 Animation de la charte Natura 2000

Le site ne disposait pas de charte Natura 2000 lors de la prise de fonction de l'animateur. Un groupe de travail réunissant les services de l'Etat, des élus, et des organismes gestionnaires membres du Copil s'est finalement tenu le 13 juin 2014, sur la base d'une proposition du S3M. La proposition de Charte sera soumise à l'examen du Copil du 22 juillet 2014 pour validation.

A noter cependant qu'à ce jour, aucune sollicitation d'un éventuel bénéficiaire d'une Charte n'a été formulée à l'animateur (sans doute en raison du manque de publicité).

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Une opportunité de mobilisation de reliquat budgétaire FEADER de 25 000 euros a pu être saisie auprès de la DREAL, en octobre 2013 pour la réalisation d'une étude complémentaire (à l'échelle des trois sites animés par le S3M) sur les chiroptères forestiers et coléoptères sapro-xylophages (cf partie 4).

Aucun autre outil financier n'a pu être mobilisé directement par l'animateur au cours de cette première année de gestion du site. Cependant, diverses pistes ont été ou sont explorées et/ou exploitées :

- Conseil général 04 : un projet de sensibilisation du grand public sur les chiroptères, afin de diffuser les résultats de l'étude, devrait être présenté à l'automne 2014, suite à de premiers échanges.
- Contrat de rivière (action correspondant à l'objectif n°8 du Docob) : l'animateur a participé à différentes réunions organisées par le Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone, notamment sur le rendu d'études sur la biodiversité réalisées dans le cadre du dossier de candidature à un

contrat de rivière. L'animateur Natura 2000 contribue aujourd'hui à la définition des actions à inscrire au Contrat, laquelle doit se clôturer fin 2014.

- DREAL / Conseil général 04 : ces deux institutions ont été approchées pour leur soumettre un projet de sensibilisation sur la Vipère d'Orsini, élaboré avec le CEN PACA et le CPIE 04. La DREAL ayant fait connaître l'absence de crédits disponibles en 2014, le projet est ajourné.

2.5 Animation foncière

Aucune animation foncière n'a été réalisée (pas de besoin identifié à ce jour).

3 Évaluation des incidences des projets

8 projets sur le site ont été examinés au travers de leurs conséquences potentielles sur les Habitats et les Espèces d'intérêt communautaire. Cependant seuls 3 projets étaient à strictement parler soumis à "évaluation d'incidence" dans le cadre d'une procédure réglementaire d'autorisation. L'évaluation des autres projets a toutefois toujours été en lien avec les services de l'Etat.

	projet	maître d'ouvrage	commune	contribution	temps consacré
<i>projets soumis à EI</i>	Création de piste skiable	Commune Selonnet	Selonnet	fournitures de données Docob, visite terrain, réponse sollicitation Etat	1,5
	Snowtrail (raquettes)	Athl'éthique	Selonnet	fournitures de données Docob, réponse sollicitation Etat, conseil au MO	0,5
	Course de côte tout-terrain	USB section moto	Selonnet	fournitures de données Docob, réponse sollicitation Etat	0,5
<i>projets non-soumis à EI</i>	Broyage	CERPAM	Selonnet	fournitures de données Docob, réponse sollicitation Etat	1,0
	Purge de falaise	Conseil général 04	Barles	alerte des services de l'Etat, visites terrain, conseil au MO	3,0
	Création d'une installation maraîchère	François Chassagne	Auzet	alerte des services de l'Etat, médiation MO/services Etat, visites terrain, conseil au MO	2,0
	Débroussaillage	Chantal Giraud	Barles	fournitures de données Docob, visite terrain, conseil au MO, réponse sollicitation Etat	1,5
	Broyage de myrtilles	Groupement pastoral	Auzet	alerte des services de l'Etat, diagnostic Tétra-lyre et suivi Flore, conseil au MO	1 (hors scientifique)

4 Suivis scientifiques et techniques

Le premier suivi réalisé a consisté à poursuivre l'étude annuelle de la dynamique de la flore à la suite de MAET opérées à partir de 2008 consistant à du broyage de lande à myrtilles, dans le but de reconstituer des prairies "naturelles". L'ensemble des données est en cours de compilation et d'analyse, pour la publication d'un rapport prévu pour septembre 2014.

Par ailleurs, s'agissant des espèces, les outils et/ou les connaissances scientifiques ont parfois évolué

depuis les inventaires initiaux, et offrent aujourd'hui de nouvelles perspectives de prospection. C'est le cas par exemple pour les chauves-souris avec la mise au point d'outils de recueils et de traitement des ultrasons, et la reconnaissance d'une nouvelle espèce (oreillard montagnard). Un reliquat de fond FEADER a opportunément pu être mobilisé, pour une étude sur les trois sites animés par le S3M.

Les suivis du Loup et du Tétra-lyre (mesures 9.8 et 9.7 du Docob) correspondent à des opportunités de collaboration avec les services de l'Etat, respectivement l'ONCFS (dans le cadre du Réseau Loup-Lynx), et l'ONCFS/OGM (dans le cadre du lancement du Plan régional d'action en PACA en 2014).

Synthèse des suivis scientifiques :

intitulé	partenaires	objectifs, description de l'action	habitat/espèces	conclusions principales	temps consacré
Suivi botanique post-broyage de lande à myrtilles <i>(suivi action MAET)</i>	Bernard Overal	à la suite de MAET "broyage de lande à myrtilles" en 2008, poursuite de l'étude annuelle de la dynamique de la flore	landes à myrtilles, pelouses naturelles	dynamiques de reconquête des pelouses différentes selon l'exposition des versants et la technique utilisée. Cf rapport final à publier en septembre 2014	6,5
Inventaire des chiroptères et recherche de vieux boisements	Asellia écologie (R. Colombo)	inventaire et cartographie complémentaires aux données initiales du site (2002)	chiroptères, coléoptères saproxylophages, prioritairement DH2 et forestiers	en cours (mais nouvelles colonies ou espèces déjà recensées). Cf rapport final à publier en avril 2015.	3
Diagnostic et suivi Tétra-lyre	OGM, ONCFS	suivi des populations (chant, chien d'arrêt) + diagnostics d'habitat d'hivernage et de reproduction	tétra-lyre	évolution des localisations avec une tendance à l'hubac et plus d'altitude. Contraintes avec les activités sportives hivernales. Diagnostic de repro à venir	7,5
Suivi Loup	ONCFS	suivi de reproduction (hurlement provoqué) + prospection de traces et indices	loup	bon niveau de reproduction	2,5

NB: ces suivis n'incluent pas des journées de prospections sur le site, à la recherche des habitats ou des espèces présentes.

Enfin, il convient de relever que le présent site est un des premiers du département à avoir été proposé au classement comme Site d'intérêt communautaire à la Commission européenne. De fait, les inventaires initiaux ont été réalisés entre la fin des années 1990 et 2002, soit il y a plus de 12 ans. Ce laps de temps induit une évolution des habitats, et supposerait une mise à jour à la fois de la désignation même des habitats (donc de la cartographie), mais aussi de leur état de conservation. Ceci n'a pu être engagé jusqu'à présent en raison du montant nécessaire important, et du "gel" des crédits FEADER 2014.

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

Il est à noter que le Syndicat mixte n'avait pas jusqu'à présent de politiques ni de compétences techniques sur la communication, et que l'animation des sites Natura 2000 a commencé en juillet 2013 : tout restait donc à construire, et les actions décrites ci-dessous restent en partie à développer ou compléter au cours de cette deuxième année d'animation à venir.

5.1.a Mise en place d'un site internet

La chargée de mission Natura 2000 dédiée à la communication pour l'ensemble du Syndicat mixte a suivi en octobre 2013 une formation de 3,5 jours dispensée par l'ATEN sur la création d'un site internet

appliqué à Natura 2000 et à la gestion des 3 sites animés par le S3M.

L'adresse du site est la suivante : <http://massif-des-monges.n2000.fr>

Les informations de base sur Natura 2000 et les trois sites sont aujourd'hui disponibles. Cependant le site reste en construction, et l'information actuellement disponible doit être complétée et régulièrement actualisée.

5.1.b Rédaction d'articles d'information dans les bulletins municipaux

L'ensemble des 9 mairies du site ont été contactées pour proposer l'insertion d'articles d'information dans les bulletins municipaux (cf article publié par la commune d'Auzet, en annexe 4), semestriel ou annuel. Ces articles traitent de l'information généraliste sur Natura 2000, sur l'historique et les contours du site en présentant la partie du territoire communal concerné, et précisent les actions ayant pu être réalisées sur la commune.

4 mairies ont effectivement publié l'article dans leur bulletin. Une relance sera réalisée lors du second semestre 2014.

5.1.c Création de diaporama dédié au site

Un diaporama de 38 diapositives a été réalisé pour présenter le site, avec les parties suivantes : qu'est ce que Natura 2000, les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, les objectifs et mesures de gestion, les outils contractuels, les perspectives 2014-2020.

Ce diaporama a jusqu'à présent été présenté et remis en version papier aux élus rencontrés. Il est susceptible d'être utilisé en tout ou partie lors de réunions publiques.

5.1.d Création de dépliants sur les outils contractuels

Des dépliants ont été réalisés pour respectivement présenter les trois outils contractuels de gestion Natura 2000 : les MAET, les contrats ni-ni et forestiers, et la charte.

Toutefois, les dépliants ont été peu utilisés pour les raisons suivantes :

- la plupart des éleveurs ont déjà contractualisés une MAET et sont donc déjà informés.
- la contractualisation Natura 2000 a été suspendue dans le cadre de l'année charnière entre les deux programmations FEADER
- la charte n'a pas encore été validée pour le site

Ces outils devront par ailleurs être réactualisés avec les nouvelles caractéristiques issues de la programmation du FEADER 2014-2020, et pourront alors servir de support pour l'information de l'ensemble des acteurs concernés.

5.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels

Dans le cadre de la prise de poste de l'animateur et de la reprise de l'animation du site par le S3M, après plus d'un an et demi de vacance suite à la fin du contrat d'animation de l'ONF, il était nécessaire d'aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs. A chacun, le dispositif Natura 2000 et les caractéristiques du site (origines, réglementation, enjeu et objectifs de gestion, etc) ont été présentés, adaptés selon l'interlocuteur.

Les différentes catégories d'acteurs ont ainsi été rencontrées :

- les élus : les 9 maires concernés ont été contactés, et 6 équipes municipales ont été rencontrées (les 3 mairies restantes ayant la double caractéristique de ne pas avoir répondu à la sollicitation et de ne pas comporter d'enjeu de gestion sur la partie de leur territoire concerné exigeant une entrevue).
- les administrations : services concernés de la DDT (Environnement, Agriculture), ONEMA, ONCFS, ONF,...
- les acteurs associatifs ou institutionnels : CERPAM, CRPF, GDS, Proserpine, CEN, Association

botanique et mycologique des Basses-Alpes, Lycée agricole de Carmejane, AAPMA Bléone,...

- les éleveurs et groupements : 17 ont fait l'objet d'au moins une rencontre accompagnée d'une visite de terrain (dont 8 n'ayant pas bénéficié avant 2014 d'une MAET), 5 ont été contactés par téléphone (exploitations bénéficiant d'une MAET ne faisant pas l'objet d'un renouvellement en 2014).

Au total, pour cette année de prise de fonction, 15 journées ont été spécifiquement consacrées à la prise de contact avec des partenaires potentiels.

5.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations

Aucune réunion publique d'information n'a été organisée (au profit de rendez-vous bilatéraux).

5.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

6 journées ont été consacrées à des réunions sur le territoire organisées par les acteurs suivants : Charte forestière du Pays de Seyne-Ubaye (méthodologie de prise en compte de la biodiversité), Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (élaboration du contrat de rivière), Association foncière pastorale d'Auzet (exposé sur l'incidence de certains antiparasitaires sur la microfaune).

5.5 Communication / Animation auprès des scolaires

2 interventions ont été organisées avec deux classes du groupe scolaire de Selonnet, réalisées par la chargée de mission du S3M dédiée à la communication et la sensibilisation. Ces interventions se sont composées d'un temps en classe puis d'une visite de terrain sur la station de Chabanon. Les thématiques suivantes ont été abordées : notion de gestion et protection de la nature, vie des espèces (Tétra-lyre, Isabelle de France,...).

5.6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site

16 journées ont été consacrées à la vie du réseau - dont la formation - de la façon suivante :

événement	lieu	dates	rôle animateur	appréciation/commentaires	temps
journée terrain avec DDT	site N2	sept-13	organisateur	échanges sur le terrain avec le service environnement de la DDT les enjeux de gestion	1
rencontre avec animateurs 05	Tallard	mars-14	intervenant	partage des informations et méthodologies d'action	0,5
JET Dreal	Aix	juin 2013 + juin 2015	participant	information technique	2
journée anim 04/DDT	Bras d'Asse	juin-14	participant	information technique et échanges animateurs/administration	1
formation Eval. Incidence	Paris	déc-13	participant	apprentissage technique	2
formation état conserv	Eurre	sept-13	participant	apprentissage technique	4
formation diagnostic Tétra	Seyne	févr + avril 2013	participant	apprentissage technique	2
formation QGIS	Digne	avr-13	participant	apprentissage technique	1
formation Loup-Lynx	Gap	févr-13	participant	apprentissage technique	2,5

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

4 journées ont été consacrées à la cohérence des politiques publiques :

projet	maitre d'ouvrage	contribution de l'animateur	temps
lancement du Plan régional d'action (PRA) Tétralyre	OGM	participation à la réunion de travail	0,5
construction projet Leader	Pays de Seyne et Pays d'ignois	valorisation du dispositif N2000 et de la protection du patrimoine naturel	0,5
conseil syndical	Syndicat mixte du Massif des Monges	valorisation du dispositif N2000 et de la protection du patrimoine naturel	0,5
étude de territoire	BE GEM-ORCA pour S3M	valorisation du dispositif N2000 et de la protection du patrimoine naturel	0,5
construction de la méthodologie de prise en compte de la biodiversité	Charte forestière Seyne/Ubaye	participation à la réunion de travail	0,5
élaboration du plan de gestion de la forêt communale Bayons	ONF (Sisteron)	valorisation du dispositif N2000 et de la protection du patrimoine naturel	0,5
valorisation de 3 plans simples de gestion (Bayons)	CRPF	participation à la réunion de travail	1

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a. Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Aucune réunion du Copil au cours de cette première année d'animation.

7.1.b. Animation de groupes de travail

2 réunions entre les deux animateurs et des élus du S3M ont été consacrées fin 2013 à la stratégie de communication du Syndicat mixte sur la communication concernant Natura 2000.

Toutefois, il convient de souligner que la campagne électorale au début de l'année 2014 puis le laps de temps pour renouveler le conseil syndical ont quelque peu mis entre parenthèse la mise en oeuvre de la stratégie pour ce deuxième semestre de première année d'animation.

(Le groupe de travail sur la Charte est mentionné ci-dessous en 7.4).

7.1.c. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

4,5 journées ont été consacrées à des réunions avec les services de l'Etat. Cependant ces temps formels de réunion ne rendent pas compte de l'intégralité des échanges et discussions (de vive voix, par mail ou téléphone) avec les services de l'Etat sur les différents dossiers concernant l'animation du site.

Les services concernés sont essentiellement la DDT (services traitant des thématiques suivantes : MAET, équipements pastoraux, loup, forêt, eau, évaluation des incidences, gestion des contrats Natura 2000,...), l'ONF et l'ONCFS.

7.2 Gestion administrative et financière

28 journées ont été consacrées à la gestion administrative et financière. Sont concernées les types d'actions suivantes :

- suivi des activités d'animation.
- montages administratifs et financiers pour l'animation du site,
- recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs,
- ingénierie financière (élaboration de marchés publics ou appel d'offres, sélection des prestataires...)

7.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Cette action, qui serait utile et pertinente pour le présent site dont le Docob a aujourd'hui une dizaine d'année, est suspendue momentanément sur instruction du Ministère de l'écologie. Il sera souhaitable d'amorcer cette action en année 3 de l'animation.

7.4 Élaboration de la charte.

Le site ne disposait pas de charte Natura 2000 lors de la prise de fonction de l'animateur. Une première proposition avait été rédigée par l'ONF, mais n'avait pas fait l'objet d'un examen en Copil. Par ailleurs, le chantier de relance de la Charte a fait l'objet de tergiversations, en raison à la fois de la controverse sur le taux de remboursement par l'Etat aux communes de la TFNB, et de réserves de la part de l'Etat.

Un groupe de travail réunissant les services de l'Etat, des élus, et des organismes gestionnaires membres du Copil s'est finalement tenu le 13 juin 2014, sur la base d'une proposition du S3M. La proposition de Charte sera soumise à l'examen du Copil du 22 juillet 2014 pour validation.

La proposition de Charte comporte 4 volets d'engagements/recommandations de manière à cibler les principaux enjeux du site : partie générale transversale; milieux ouverts ; milieux forestiers; milieux humides.

8 Synthèse

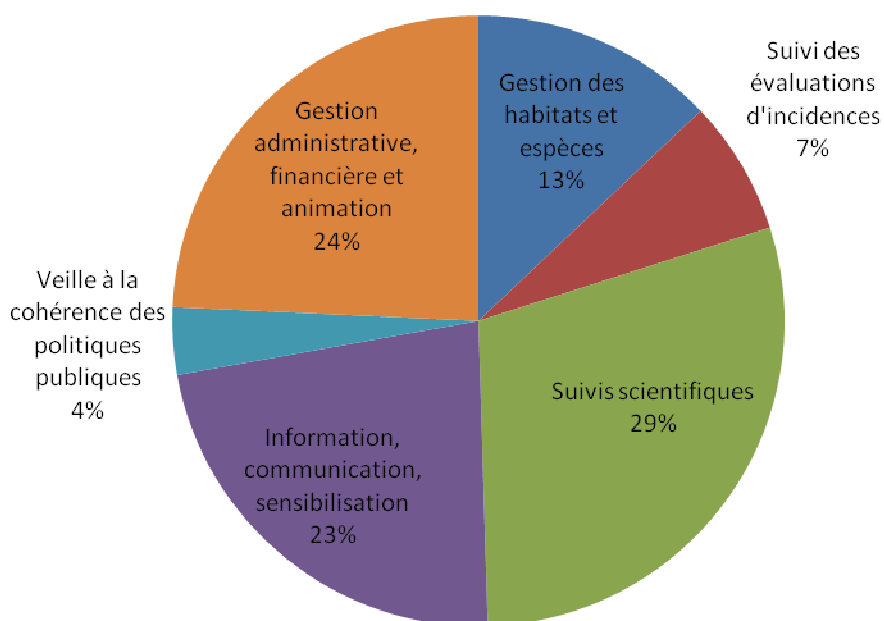
8.1 Répartition par mission d'animation

Le bilan de l'année écoulée - première année d'animation par le S3M après presque deux ans de vacances d'animation sur le site - révèle le temps de travail dédié à chacune des grandes missions d'animation tel que ci-dessous :

Missions d'animation	Jours
Gestion des habitats et espèces	20
Suivi des évaluations d'incidences	11
Suivis scientifiques	45,5
Information, communication, sensibilisation	35
Veille à la cohérence des politiques publiques	5,5
Gestion administrative, financière et animation	37,5
total	154,5

NB : étant donné que l'animateur est dédié à deux sites Natura 2000, le nombre de jours est calculé de la façon suivante : nombre de jours dédiés à des missions transversales + nombre de jours dédiés à des actions spécifiques à ce site.

Répartition des activités par mission d'animation



Cette répartition appelle les commentaires suivants :

- Les mesures de gestion sont en-deçà du potentiel qui était disponible, du fait des mesures de limitation pour la contractualisation de nouvelles MAET, et le "gel" des contrats Natura 2000.
- Le suivi scientifique est sans doute sur-représenté en raison du temps consacré à l'appropriation des connaissances bibliographiques sur les habitats et espèces ainsi que de la prospection de terrain, dans le cadre de la prise de fonction
- L'information/communication/sensibilisation a été marquée par des actions de construction des outils, de formation, et de rencontres des partenaires, au dépend de l'action dirigées vers les acteurs ou le grand public, et ce toujours du fait de la prise de fonction.

8.2 Bilan et perspectives

L'année écoulée a permis à l'animateur une appropriation des caractéristiques du site, des enjeux de gestion des différents habitats et espèces, et d'aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs du site. Par ailleurs, les prises de contacts et visites de terrain ont permis, après presque deux ans de vacances d'animation, de remettre l'animateur et le dispositif de gestion Natura 2000 au coeur du jeu d'acteurs.

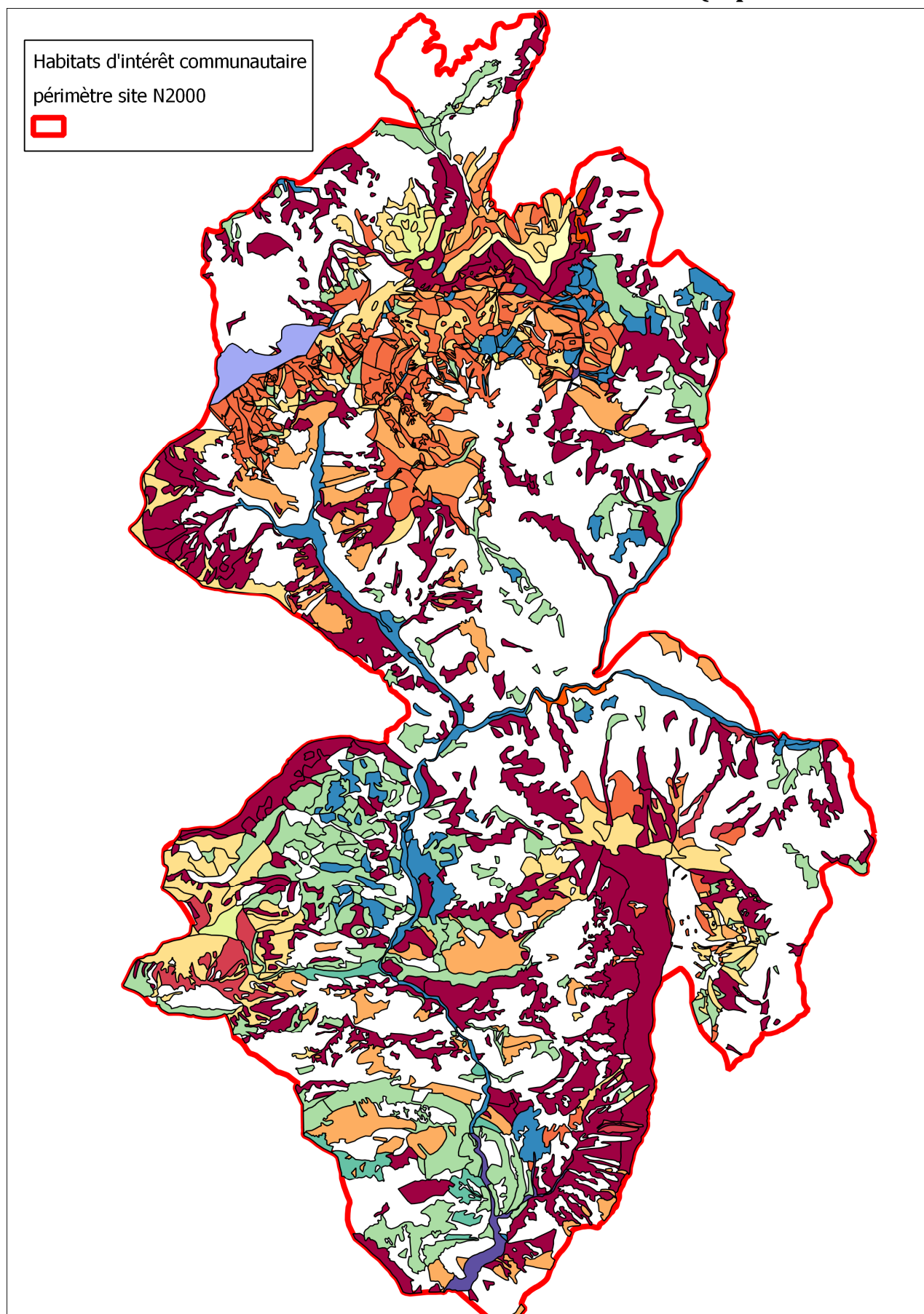
L'année 2 d'animation devrait se caractériser vraisemblablement par :

- Un plus grand nombre de MAET, et le lancement de contrats Natura 2000 sur le territoire, sur la base du travail préalable déjà réalisé avec les acteurs concernés
- Un effort accru de communication et sensibilisation auprès des différents acteurs et du grand public (meilleure utilisation des outils, organisation de réunions publiques)
- Des efforts de suivi scientifique encore plus ciblées sur des espèces ou habitats spécifiques

Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire

CODE EUR27	Prio EUR	HABITAT
		Habitats d'eaux douces
		Eaux courantes
3240		Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
		Landes et fourrés tempérés
4060		Landes alpines et boréales
4090		Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
		Fourrés sclérophylles (matorrals)
		Fourrés subméditerranéens et tempérés
5110		Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130		Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
		Matorrals arborescents méditerranéens
5210		Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
		Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles
		Pelouses naturelles
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>
6170		Pelouses calcaires alpines et subalpines
		Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
6210	*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
		Pelouses mésophiles
6510		Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6520		Prairies de fauche de montagne
		Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais
		Bas-marais calcaires
7230		Tourbières basses alcalines
		Habitats rocheux et grottes
		Éboulis rocheux
8120		Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8130		Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
		Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
		Forêts
		Forêts de l'Europe tempérée
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
		Forêts méditerranéennes à feuilles caduques
92A0		Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
		Forêts de conifères des montagnes tempérées
9430	*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

Annexe 2 : cartes des habitats d'intérêt communautaire (répartition et diversité)



Annexe 3 : Les espèces d'intérêt communautaire

CODE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT
POISSONS			
1131	Leuciscus souffia	Blageon	résidence
1163	Cottus gobio	Chabot	résidence
REPTILES			
1298	Vipera ursinii	Vipère d'Orsini	résidence
INVERTEBRES			
1083	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	résidence
1084	Osmoderma eremita	Pique-prune	résidence
1088	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	résidence
1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	résidence
1065	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	résidence
1075	Graellsia isabellae	Isabelle de France	résidence
1078	Callimorpha quadripunctaria	Ecaille chinée	résidence
MAMMIFERES			
1303	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	Reproduction
1307	Myotis blythii	Petit Murin	Reproduction
1316	Myotis capaccinii	Murin de Capaccini	Concentration
1352	Canis lupus	Loup	résidence
1323	Myotis bechsteinii	Murin de Bechtein	Concentration
1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreiber	Concentration
PLANTES			
1474	Aquilegia bertolonii	Ancolie de Bertoloni	résidence

Annexe 4 : exemple d'article dans les journaux d'information municipale

Natura 2000 dans votre commune !

La Commune de Selonnet fait partie du site Natura 2000 "Clues de Barles, Clues de Verdaches, Montagne de Val-Haut", entériné en 2004. Le classement Natura 2000 vise à la protection de la biodiversité, en s'appuyant sur les acteurs locaux.

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Il s'agit d'un réseau européen visant à la conservation de la biodiversité, constituée de l'ensemble des espèces vivantes (diversité spécifique), de leur patrimoine génétique (diversité génétique), des habitats (diversité des écosystèmes) et des paysages. Les sites classés bénéficient de moyens spécifiques afin de sauvegarder et maintenir dans un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales devenus rares ou fragiles à l'échelle de l'Europe. Deux directives européennes ont fondé ce réseau. La "Directive Oiseaux" date de 1979 et concerne des espèces d'oiseaux et leurs habitats. La "Directive Habitats, Faune, Flore" est plus large et vise les habitats et les espèces végétales et animales autres que les oiseaux. L'ensemble des sites concernés forme le réseau Natura 2000.

Comment fonctionnent les sites Natura 2000

A travers l'objectif de préservation de la biodiversité, Natura 2000 est également un levier pour le développement durable des territoires concernés à travers le soutien financier aux acteurs locaux. Chaque site possède un Comité de Pilotage (CoPil) qui regroupe tous les acteurs impliqués dans la gestion du site (usagers de la nature, élus, administrations...). Le Copil veille notamment au respect du Document d'Objectifs (DocOb), qui précise la liste des espèces et des habitats naturels qui ont permis la désignation du site, et qui indique les principaux enjeux de gestion retenus afin de favoriser leur bon état de conservation.

Chaque site est géré par une structure animatrice : depuis juillet 2013 c'est le Syndicat mixte du Massif des Monges qui est chargé de l'animation, en remplacement de l'ONF. Deux chargés de mission sont ainsi présents pour assurer l'animation sur le terrain auprès des différents acteurs. Claude Payan,



maire de Barles et président du Syndicat mixte rappelle que *toutes les actions qui seront menées sur les différents sites gérés par le Syndicat se feront dans la plus grande concertation. L'objectif de l'animation des sites Natura 2000 est de promouvoir ce patrimoine naturel riche que l'on retrouve dans tout le Massif des Monges.*

Deux missions principales sont assurées par les animateurs : le suivi scientifique de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, et le montage de contrats financiers avec les différents acteurs pour financer des actions favorables à la biodiversité.

Les différents contrats financiers à l'attention des acteurs du territoire Afin de répondre aux objectifs de gestion du site, Natura 2000 a prévu différents contrats financiers pour mener des actions concrètes, cofinancés à 100% par l'Etat et l'Europe. L'objectif n°1 consiste à lutter contre la fermeture des milieux, notamment les pâturages d'altitude du fait de l'embroussaillage ou l'abandon des pratiques pastorales.

Des actions favorables à la faune et la flore sont également possibles : protection des milieux humides, restauration de milieux naturels, retard de fauche, etc.

Il existe trois contrats différents, qui peuvent être mis en place dans le but de contribuer au bon état de conservation des habitats ou des espèces qui ont fait l'objet de la désignation du site :

- les Mesures Agro Environnementales Territorialisées, qui concernent les parcelles agricoles désignées à la PAC ;
- les contrats forestiers, qui s'appliquent sur les parcelles forestières ;
- les contrats "ni agricole, ni forestier" qui concernent les actions mises en place sur tout autre parcelle.

A ces contrats s'ajoutent également les chartes de gestion durable : chaque propriétaire peut adhérer à des engagements de gestion durable sur ses parcelles, et bénéficier de l'exonération de la taxe sur le foncier non-bâti.

N'hésitez pas à contacter l'animateur du site : Ambroise MAZAL au 06.24.16.37.25 ou par mail à ambroisemazal@gmail.com

LE SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MONGES ET NATURA 2000

• Constitué à l'origine par cinq communes du cœur du massif (Authon, Auzet, Barles, Bayons et Selonnet), le Syndicat en regroupe aujourd'hui 56, à travers sept communautés de communes dont celle du Pays de Seyne.

• Mi-2013, à la demande de l'Etat, le S3M prend en charge l'animation de trois sites Natura 2000 : « Montagne de Val-Haut, clues de Barles, clues de Verdaches » (FR9301535), « Cheval Blanc, montagne des Boules, barre des Dourbes » (FR9301530), animateur (temps plein) : M. Ambroise Mazal, et « Venterol, Piégut, Grand Vallon » (FR9301545), animatrice à mi-temps : Mme Gaëlle Vialate. Le coût des animateurs est financé par l'Etat.

• Depuis juillet 2013, Roger Isoard, maire d'Auzet, préside le comité de pilotage du site en question.

La prise en compte de la biodiversité dans les manifestations sportives

Le 19 janvier dernier, plusieurs centaines de marcheurs étaient attendus sur les hauteurs de Chabannon pour participer au Snowtrail organisé par l'association Athlétique. En intelligence avec l'organisation, des mesures ont été adoptées pour préserver les populations de Tétralyre : adaptation du parcours sportif, balisage du parcours sans recours à des engins motorisés ont permis de préserver au mieux la population du galliforme, emblématique de nos montagnes mais en voie de régression.